

Matoury, le 18 Juin 2019

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Rue du Vieux Port
BP 6003
97306 CAYENNE CEDEX



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Référence : RD/062178

Affaire suivie par : Rachelle DHAITY ; Courriel : r.dhaity@epfag.fr ; Tél. : 05.94.38.95.94

Objet : Demande de retrait du dossier de mise en comptabilité du projet Palika

Monsieur le Directeur,

Lors de la réunion d'examen conjoint de Palika qui s'est déroulée le 18 juin 2019 dans les locaux de la DEAL, la Ville de Cayenne nous a confirmé l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal, en septembre 2019.

Ainsi, suite à cette information, je sollicite le retrait du volet de mise en comptabilité du dossier de DUP de Palika qui a été déposé le 04 janvier 2019 auprès de vos services.

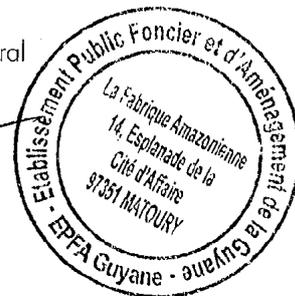
L'instruction du dossier de DUP pourrait se réaliser sans ce volet.

Dans l'attente de votre retour,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général

Denis GIROU



La Fabrique Amazonienne,

14, Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 30059, 97357 Matoury CEDEX

Tél. 0594 38 77 00, contact@epfag.fr



WWW.EPFAG.FR